

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
Communication
des décisions
prises en vertu
de la
délégation de
pouvoir reçue

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 5 septembre 2024

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 26
▪ représentés : 6
▪ absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de septembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Régine BOURGADE, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : Madame Régine BOURGADE, Maire, Monsieur François ROBIN, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur Vincent MARTIN, Monsieur Laurent SUAOU, Monsieur Alain COMBES, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE, Madame Sonia NUNES VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Madame Michelle JACQUES, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, , Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de la
convocation :
29 août 2024

Par procuration : Madame Marie PAOLI (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Adjoint, Monsieur Nicolas TROTOUIN (Monsieur Jean-François BERENGUEL), Monsieur Philippe TORRES (Madame Régine BOURGADE), Madame Catherine THUIN (Monsieur Raoul DALLE), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur Francisco SILVANO), Monsieur Philippe POUGET (Madame Michelle JACQUES), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la
Mairie et
publication sur
le site internet :
12/09/2024

Absente : Madame Aurélie MAILLOLS, Adjointe.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Monsieur François ROBIN, Adjoint, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Madame le Maire a ouvert la séance.

Madame le Maire expose :

Les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir reçue dont la liste suit sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

- ❖ **N° 088.24** : Arrêté autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat pour la création d'un terrain multisports dans le quartier de Chabannes

Article 1^{er} :

Est approuvé le dossier de demande de subvention à déposer auprès de l'Agence Nationale du Sport, pour un montant de 20 000,00 € représentant 49,46 % du coût total HT de l'opération.

Article 2:

Est approuvé le dossier de demande de subvention à déposer auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 12 348,95 € représentant 30,54 % du coût total HT de l'opération.

Article 3 :

Est approuvé le plan de financement suivant :

Coût total HT	Subvention Agence Nationale du Sport	Subvention Etat - DETR	Part communale
40 436,19 €	20 000,00 €	12 348,95 €	8 087,24 €

- ❖ **N° 090.24** : Arrêté autorisant la signature d'un avenant au marché de fournitures « acquisition de matériel informatique »

VU la décomposition dudit marché en 3 lots, à savoir :

- Lot 1 : Ordinateurs de bureau – écrans,
- Lot 2 : Ordinateurs portables,
- Lot 3 : Tablettes numériques et accessoires,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé l'avenant n° 2 à passer avec l'entreprise KOESIO CIT demeurant Le Forum – Parc de l'aéroport – 70 Rue Joseph Aloïs Schumpeter – 34 470 PEROLS, pour les lots n° 1, 2 et 3.

Article 2 :

L'avenant est sans incidence financière.

- ❖ **N° 095.24** : Arrêté autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat pour la commémoration du 80^e anniversaire de la libération de Mende

Article 1^{er} :

Est approuvé le dossier de demande de subvention à déposer auprès de l'Etat pour un montant de 3 332,25 € représentant 25 % du coût total HT de l'opération.

Article 2 :

Est approuvé le plan de financement suivant :

Coût total HT	Subvention Etat	Part communale
13 329,00 €	3 332,25 €	9 996,75 €

- ❖ **N° 096.24** : Arrêté approuvant le contrat de mise à disposition gratuite pour 6 mois d'un local de 12 m² sis Chemin de St Ilpide avec l'association « Le Cercle Lozérien de Généalogie »

- ❖ **N° 097.24** : Arrêté approuvant le contrat de location d'un an d'un local de 45,22 m² sis 14 Avenue Foch avec le CICAS Lozère pour 4 322,30 € par an.

- ❖ **N° 099.24** : Arrêté autorisant la signature d'un avenant au marché de travaux « extension du parking du Pré Vival » pour le lot 1 : voirie réseaux divers

Article 1^{er} :

Est approuvé l'avenant n°1 à passer avec l'entreprise COLAS demeurant ZA de Gardès – 3 rue des Entrepreneurs – 48000 MENDE, pour un montant de – 38 813,03 € HT pour le lot n°1.

- ❖ **N° 103.24** : Arrêté approuvant le contrat de location d'un local de 70 m² sis 44 bis avenue du 11 Novembre avec l'association locale pour le culte des Témoins de Jéhovah de Mende pour 300 € TTC/mois, du 01/07/2024 au 31/01/2025.

- ❖ **N° 113.24** : Arrêté autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès du département de la Lozère pour l'aménagement du parking de la cité administrative

Article 1^{er} :

Est approuvé le dossier de demande de subvention à déposer auprès du Département de la Lozère, pour un montant de 25 000 € représentant 20,97 % du coût total HT de l'opération.

Article 2 :

Est approuvé le plan de financement suivant :

Coût total HT	Subvention Etat – DETR	Subvention Département de la Lozère	Part communale
119 191,00 €	50 000,00 €	25 000,00 €	44 191,00 €

N° 114.24 : Arrêté autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès du département de la Lozère pour l'aménagement du parking du Pré Vival

Article 1^{er} :

Est approuvé le dossier de demande de subvention à déposer auprès du Département de la Lozère, pour un montant de 61 000 € représentant 20,03 % du coût total HT de l'opération.

Article 2 :

Est approuvé le plan de financement suivant :

Coût total HT	Subvention Etat – DETR	Subvention Département de la Lozère	Part communale
304 601,00 €	94 500,00 €	61 000,00 €	149 101,00 €

❖ **N° 234.24** : Arrêté autorisant le dépôt d'autorisations d'urbanisme

Nature de la demande	Projet concerné	Lieu	Parcelles
PC 048 09524 M0023	Construction d'ombrières	Rue de l'Octroi	AL-333
PC 048 09524 M0021	Construction d'ombrières	Route du Chapitre	BI-256 BK-248
PC 048 09524 M0022	Construction d'ombrières	Avenue de Ramilles	BK-248 BK-244

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, **DONNE ACTE.**

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Régine BOURGADE

#signature2#

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr